

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION AGRICOLES
COOPERATIFS ET COMMUNAUTAIRES

CELLULE DES PROGRAMMES
D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF AGRICULTURE
AND RURAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARIAT

AGRICULTURAL COOPERATIVE
AND COMMUNITY EDUCATION
AND TRAINING DIVISION

EDUCATION AND TRAINING
PROGRAMM UNIT

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

N° 000321

/CRP/MINADER/SG/DEFACC/CPEF DU 04 JUIN 2019

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL
COMMUNIQUE :

Le concours d'entrée en première année du Cycle des **Techniciens Supérieurs en Gestion des Entreprises Coopératives (TS-GEC)** au titre de l'année académique 2019/2020, sera ouvert le 16 août 2019

Pour les Ecoles pour la Formation des Spécialistes de la Coopération (EFSC) d'EBOWA et de BAMENDA ;

Dans les centres ci-après : Collèges Régionaux d'Agriculture (CRA) de **BAMBILI, EBOLOWA et MAROUA** ; EFSC de **BAMENDA et EBOLOWA** ; Ecoles pour la Formation des Spécialistes du Développement Communautaire (EFSDC) de **GUIDER, KUMBA et SANTA** ; Ecole pour la Formation des Spécialistes en Equipements et Aménagements Ruraux (EFSEAR) de **KUMBA** ; Ecoles Techniques d'Agriculture (ETA) de **ABONG-MBANG, BAFANG, BAMBILI, DIBOMBARI, EBOLOWA, GAROUA, MAROUA, NKAMBE, SANGMELIMA** ; Centre International d'Etudes Polytechniques d'OBALA (CIEPO) ; Institut Agricole d'OBALA (IAO) ; Institut Supérieur des Sciences Agronomiques, de l'Environnement et de l'Entrepreneuriat Rural (ISSAEER) ; Institut Supérieur des Techniques Agricoles d'OMBESSA (ISTAO), **DOUALA, NGAOUNDERE et YAOUNDE**.

I – OFFRE DE FORMATION

La formation dure **deux (02) ans** et est sanctionnée par un Diplôme de **Technicien Supérieur en Gestion des Entreprises Coopératives** délivré par le MINADER.

II – REPARTITION DES PLACES DANS LES ECOLES DE FORMATION CONCERNEES

Ecoles	Candidats	Nombre de places
• EFSC de Bamenda	Externes	65 places
	Internes	05 places
• EFSC d'EBOWA	Externes	65 places
	Internes	05 places

III – CONDITIONS GENERALES A REMPLIR POUR FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Ce concours est ouvert en session unique. Peut faire acte de candidature, toute personne de nationalité camerounaise qui remplit les conditions suivantes :

- Pour les candidats internes :

Etre personnel du MINADER, titulaire du Diplôme de Technicien d'Agriculture et avoir une ancienneté minimale de cinq (05) années de service.

- Pour les candidats externes :

Etre titulaire du Baccalauréat ou encore de tout autre diplôme équivalent.

Les élèves ayant présenté l'examen national du Baccalauréat pour la session 2019 et étant en attente de leurs résultats peuvent faire acte de candidature, et sont autorisés à concourir sous réserve de l'obtention de leur diplôme. Ces derniers doivent fournir comme pièce justificative le récépissé d'inscription à l'examen du Baccalauréat de l'année en cours, et compléter impérativement leur dossier de candidature dès publication desdits résultats. Leur admission définitive sera fonction de l'obtention du Baccalauréat.

Toutefois, les candidats étrangers et les candidats présentés par les entreprises, les collectivités territoriales décentralisées, les organisations non gouvernementales peuvent, dans la limite des places disponibles, être admis sur étude de dossier.

L'inscription au concours se fera par dépôt d'un dossier dans un centre de concours.

IV – COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature qui seront déposés dans le centre de concours choisi au plus tard le 02 Août 2019 comprendront les pièces suivantes :

- Une demande timbrée à 1000 FCFA, adressée au Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural, indiquant le centre d'examen et l'école choisie ;
- Une copie certifiée conforme d'acte de naissance datant de moins de 03 mois ;
- Une copie certifiée conforme du diplôme exigé datant de moins de 03 mois ;
- Une attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;

- Un certificat médical attestant que le candidat est apte à effectuer les travaux agropastoraux et ruraux ;
- 04 photos récentes 4x4 ;
- Une attestation d'ancienneté de cinq (05) ans comportant l'avis du supérieur hiérarchique pour les candidats internes ;
- Une autorisation de concourir signée par le MINADER pour les candidats internes ;
- Un reçu de versement des droits d'inscription délivré par le responsable financier du centre choisi d'un montant de :
 - 15 000 (quinze mille) FCFA pour les candidats externes ;
 - 25 000 (vingt-cinq mille) FCFA pour les candidats internes.
- Un reçu de versement des frais d'étude de dossier d'un montant de 30 000 (trente mille) FCFA pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes.

Les dossiers de candidatures seront déposés aux lieux ci-après :

- Les Directions des écoles du dispositif de formation du MINADER (CRA, EFSC, EFSDC, EFSEAR, ETA, CIEPO, IAO, ISSAEER et ISTAO) ;
- La Division de l'Enseignement et de la Formation Agricoles, Coopératifs et Communautaires (DEFACC) pour le centre de Yaoundé;
- Les Délégations Régionales d'Agriculture et du Développement Rural du Littoral et de l'Adamaoua pour les centres respectifs de Douala et de Ngaoundéré.

Les dossiers des candidats étrangers et des candidats présentés par les organismes reçus dans les différents centres doivent nécessairement être transférés à la DEFACC pour étude.

V – FRAIS DE FORMATION

Les frais de formation se présentent ainsi qu'il suit :

- Frais d'inscription annuels 25 000 FCFA
- Frais de scolarité annuels
 - Pour les candidats externes 200 000 FCFA
 - Pour les candidats internes 300 000 FCFA
 - Pour les candidats étrangers et les candidats présentés par les organismes 500 000 FCFA
- Caution remboursable 25 000 FCFA pour toute la durée des études

VI – HORAIRES ET MODALITES DE DEROULEMENT DES EPREUVES

Date	Nature des épreuves	Pourcentage	Durée	Horaire
16 août 2019	Connaissances scientifiques et techniques	60%	4h	8h - 12h
	Culture Générale	40%	3h	14h - 17h

N.B. : Note éliminatoire = 05/20

VII – PROGRAMME DU CONCOURS

Les épreuves seront du niveau de la classe de Terminale des lycées et collèges.

Connaissances scientifiques et techniques : cette épreuve portera sur les points suivants :

- Raisonnement et calcul.
- Connaissances de base en agriculture et sciences environnementales.

Culture Générale : Elle portera sur les grands problèmes de développement nationaux ou internationaux de l'heure.

VIII – PUBLICATION DES RESULTATS DU CONCOURS

Les résultats seront publiés par communiqué du Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural.

IX – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les informations complémentaires seront obtenues à partir de la note d'informations ci-jointe.

Yaoundé le 04 JUIN 2019

Le Ministre de l'Agriculture et du
Développement Rural



AMPLIATIONS :

- MINFOPRA
- MINADER/DRH/SFS
- TOUTES LES DRADER
- TOUS LES CENTRES DE CONCOURS
- MINCOM/RADIO/PRESSE
- REGIONS
- AFFICHAGE/CHRONO/ARCHIVES

Gabriel MBAIROBE